

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 208

Présent(s) : 180

Représenté(s) : 8

Votant(s) : 188

Excusé(s) : 20

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Le jeudi 19 novembre 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 novembre 2020, s'est réuni en visioconférence, depuis l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jacques AMMOURA, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Catherine COUTANT, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLEDE, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Laurent GOBINET, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAULT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISE, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Patrice MOREL, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, Mme Silvana SAHONUZZO, M. Bernard SAINTOT, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Léo TYBURGE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Dominique PRIMAULT (suppléant de M. Bruno COCHEMÉ), Mme Aude GUILLEMIN (suppléant de M. Jean-Luc DUBOIS)

Étaient représenté-e-s :

M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Claude MAUPRIVEZ, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Alain TOULLEC, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANCQUE, M. Franck JACQUET a donné pouvoir à Pierre GEORGIN, Mme Jacqueline LOPATA a donné pouvoir à Charles GOSSARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD

Étaient excusé-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Jean-Pierre ARNAUD, Mme Katia BEAUJARD, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, M. Nicolas CARNOYE, M. Fabien CHARPENTIER, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAU, M. Eric DELFORGE, Mme Laurence DEPLAINE, M. Frédéric MASSONOT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guy MOUCHEL, M. Arnaud NININ, M. Christophe PATINET, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Michel SUPPLY, M. Bernard THIERY, M. Daniel VAQUETTE

Secrétaire : Kevin PONCIN

Vice Secrétaire : Agathe MOUGENOT

Votes :

Pour : 188

Contre : 0

Abstention : 0

**COMMUNE DE VILLERS-AUX-NŒUDS
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles et accidentelles au droit des captages d'eau potable communautaires situés à Villers-aux-Nœuds, (indices de classement : 132-7X-0024 et 131-4X-0055), en instaurant des périmètres de protection proposés par des hydrogéologues officiels et agréés par l'Agence Régionale de Santé,

Considérant que les périmètres de protection proposés n'ont de valeur légale que s'ils font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique et que seule cette dernière permet aux servitudes d'être opposables aux tiers,

Considérant que la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour les éventuels travaux et acquisitions nécessaires à la mise en place de la protection,

Vu le passage en Conseil d'orientation eau et assainissement

Vu le passage en Conférence de territoire reims métropole,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 12 novembre 2020,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter la définition des périmètres de protection autour des captages d'eau potable de la commune de Villers aux nœuds, proposés par l'hydrogéologue agréé,

de demander l'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique,

de prendre l'engagement d'indemniser tous les propriétaires des parcelles frappées de servitudes de tous les dommages directs, matériels et certains qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par l'imposition des servitudes,

de faire réaliser les travaux à la charge de la Communauté urbaine du Grand Reims,

de s'engager à rembourser sur mémoires les frais d'intervention du géomètre du cadastre, du commissaire-enquêteur, du conservateur des hypothèques,

d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget eau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Francis BLIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 novembre 2020 et de la réception en Préfecture le 23 novembre 2020. Identifiant : 051-200067213-20201119-115428-DE-1-1